



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*17065215\***Déposé au Greffe du  
Tribunal de Commercede LIÈGE, division NEUFCHÂTEAU  
le **26 AVR. 2017**  
jour de sa réception.  
Le GreffierN° d'entreprise : **0412.110.933****Dénomination**(en entier) : **AGRICOLE DE JOSIPOIS**(en abrégé) : **J.S.P.**Forme juridique : **Société coopérative à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Villeroux, 10 à 6640 Vaux-sur-Sûre****Objet de l'acte : Démissions - Nominations - Transfert du siège social**

I. Les associés de la Société coopérative à responsabilité limitée dénommée « AGRICOLE DE JOSIPOIS », ayant son siège social à Villeroux, 10, 6640 Vaux-sur-Sûre, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises 0412.110.933 - RPM Liège Division Neufchâteau, se sont réunis en Assemblée Générale en date du 9 février 2017 au siège social de la société et ont pris les décisions suivantes:

**1) Démissions:**

L'assemblée prend acte et pour autant que de besoin, accepte les démissions de leurs mandats d'administrateur présentées par :

- Monsieur Joseph GROGNA, domicilié à 6640 Vaux-sur-sûre, Jodenville, 16 ;
- Monsieur André AUBRY, domicilié à 6640 Vaux-sur-sûre, Villeroux, Chemin de Hurlevent, 5;
- Monsieur Prosper HENIN, domicilié à 6640 Vaux-sur-sûre, Villeroux, 6.

Leurs mandats respectifs prennent fin à dater du 9 février 2017.

**2) Nominations :**

Sont nommés en tant que nouveaux administrateurs, sans limitation de durée et à partir du 9 février 2017 :

- Monsieur Johny COP, domicilié à 6640 Vaux-sur-sûre, Morhet, Chaussée de Saint-Hubert, 117 ;
- Monsieur Alphonse GROGNA, domicilié à 6640 Vaux-sur-sûre, Jodenville, 16/A ;
- Monsieur Emmanuel HENIN, domicilié à 6640 Vaux-sur-sûre, Villeroux, 6/A.

Le nombre d'administrateurs est ainsi porté à trois.

**II. Conseil d'administration**

Les membres du conseil d'administration se sont ensuite immédiatement réunis et ont pris les décisions suivantes:

**A. Nominations :**

- est nommé en qualité de président du Conseil : Monsieur Alphonse GROGNA prénommé ;
- est nommé en qualité de vice-président : Monsieur Emmanuel HENIN prénommé ;
- est nommé en qualité de secrétaire et trésorier: Monsieur Johny COP prénommé .

**B. Transfert du siège social :**

L'article 2 des statuts prévoit que le siège social peut être modifié par simple décision de l'organe de gestion.

Ensuite de quoi, les membres du conseil d'administration décident de modifier la localisation du siège social à l'adresse suivante : 6640 Morhet (Vaux-sur-sûre), Chaussée de Saint-Hubert, 117, qui se situe dans le ressort du Tribunal de commerce de Liège – Division Neufchâteau, à compter du 9 février 2017.

Monsieur Johny COP, administrateur, se charge de procéder aux formalités de publicité légale.

Monsieur Johny COP, administrateur

Déposé en même temps: le procès-verbal de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 9 février 2017, + coordination des statuts:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/05/2017 - Annexes du Moniteur belge